



© Shutterstock/Xiaolu0793/Wikimedia Commons/Phabao

→ Dossier coordonné par
Anne Roger et Christophe Voilliot,
secrétaires nationaux

Le piège de l'expérimentation

Expérimenter au nom de l'excellence ? Se transformer en start-up ? Voilà la solution que certains universitaires ont choisi pour répondre aux attentes du président de la République et de tous ceux et toutes celles qui s'envisagent comme les maîtres d'un nouveau monde prenant racine sur des valeurs néolibérales désormais érigées en leitmotivs. « *Nous n'avons pas le choix si nous ne voulons pas nous retrouver à la traîne du marché de la connaissance et rester compétitifs* », clament en chœur les chefs de ce chantier. L'expérimentation introduit ainsi la tension opportune pour faire passer une grossière opération de casse des statuts des personnels et des établissements publics en une adaptation nécessaire à la « compétition internationale » décrétée, entre autres, par le processus de Bologne. Vous voulez un IDEX ? Fusionnez, mon ami.e ! Vous souhaitez vous débarrasser de toutes celles et ceux qui nuisent à votre image d'excellence ? Créez une université-cible d'où vous pourrez exclure les recalé.e.s des appels à projets afin que les investisseurs privés ne risquent pas de les croiser au détour d'un couloir. Généraliser l'expérimentation, c'est d'abord généraliser la concurrence en fragilisant au passage tout ce qui nous permet encore de remplir nos missions de service public et tout ce qui faisait vivre la collégialité universitaire dans les établissements. À ce petit jeu délétère, il y aura toujours quelques gagnant.e.s et un grand perdant : le service public.

Un dispositif inquiétant

→ par Christophe Voilliot, secrétaire national

Les scientifiques sont attachés, à juste titre, à la méthode expérimentale. Mais si l'expérimentation scientifique est liée au respect de règles de méthode, l'expérimentation juridique et institutionnelle est un univers hobbesien qui recèle nombre de chasse-trappes et d'arrière-pensées. Petit essai de décryptage.

Parmi les solutions institutionnelles mises en œuvre par Edgar Faure pour sortir de la crise universitaire de mai-juin 1968, on trouve la création de centres expérimentaux destinés à mettre en œuvre des pédagogies innovantes : à Vincennes tout d'abord, dans un environnement sylvestre devenu mythique⁽¹⁾ et qui donnera ensuite naissance à l'université Paris-VIII ; à Dauphine ensuite, dans un ancien bâtiment de l'OTAN, où l'expérimentation néolibérale deviendra très vite la marque de fabrique de ce qui sera l'université Paris-IX. « Un rêve, deux facs » titrait *Le Monde* il y a dix ans pour résumer cette histoire singulière⁽²⁾. C'est peu dire que l'expérimentation peut déboucher sur des solutions aussi variées qu'éloignées les unes des autres. C'est peut-être avancer dans la compréhension du phénomène que de faire l'hypothèse que l'expérimentation n'est qu'un outil, et non une fin en soi, et qu'il peut être utile de s'interroger sur l'ouvrier à qui on va le confier... L'erreur de perspective des journalistes du *Monde* est assez intéressante : « Quarante ans plus tard, l'une est la fac des plus pauvres, l'autre celle des plus riches », nous expliquaient-ils alors. Quoi qu'elle puisse en dire, une université ne se caractérise pas uniquement par la sociologie de ses publics, elle est aussi une institution dont il faut apprécier pour elle-même les forces et les faiblesses. Résumons-nous. La « fac des plus pauvres » est avant tout une université qui a été appauvrie par les réformes successivement intervenues depuis 2007 ; la « fac des plus riches » est avant tout une université qui, associant dans sa communication expérimentation et réussite, tente de s'imposer en modèle abouti de dérégulation, mais toujours à l'avant-garde de la captation des ressources publiques.

État des lieux avant liquidation

Expérimenter n'est pas donné à tout le monde. Il faut avoir l'audace de le faire avant les autres et parfois avant même que la loi ne le permette. Un état des lieux s'impose néanmoins.

L'article 28 du projet de loi « pour un État au service d'une société de confiance », adopté en première lecture par l'Assemblée



Le centre expérimental universitaire de Vincennes à ses débuts.

© Université Paris-VIII

nationale le 30 janvier dernier, prévoit que seront définis dans le cadre d'une ordonnance dont la publication interviendra dans un délai d'un an à compter de la date de promulgation de la loi :

« 1° De nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de leur regroupement prévu au 2° de l'article L. 718-3 du code de l'éducation ;

2° De nouveaux modes de coordination territoriale dérogeant au dernier alinéa du même article L. 718-3 ;

3° De nouveaux modes d'intégration, sous la forme d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel regroupant plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui peuvent conserver ou non leur personnalité morale pendant tout ou partie de l'expérimentation. »

Cette expérimentation, dont le principe figure déjà dans le Code de l'éducation, est prévue pour durer dix ans au maximum à compter de la date de publication de l'ordonnance. Elle sera optionnelle afin de « n'entraîner aucun effet indésirable, aucune nécessité de réorganisation pour ceux qui n'ont ni prévu, ni souhaité cette éventualité »⁽³⁾. Dans la rédaction initiale, un bilan devait être fait dans un délai d'un an par le HCERES ; dans la rédaction actuelle, le délai est passé à trois ans et surtout il n'est plus question que d'un rapport du gouvernement transmis au Parlement. Ces garde-fous sont insuffisants. Il serait indispensable que le Cneser puisse prendre part

à une telle évaluation lui garantissant ainsi un minimum de transparence. Il serait tout aussi indispensable que la communauté universitaire soit consultée en amont sur des évolutions qui engagent son avenir collectif et qui, pour le moment, se mettent en œuvre dans des conditions d'opacité indignes.

Que se passera-t-il si l'expérimentation s'avère un échec ? La question est loin d'être de pure forme si l'on considère par exemple le taux de mortalité des Comue. Logiquement, les établissements « expérimentaux » devront reprendre leur forme juridique d'origine. Étant donné que l'adoption de ces nouveaux statuts est intrinsèquement liée aux financements du PIA⁽⁴⁾, on voit mal comment un tel retour en arrière serait possible. De manière très claire, l'expérimentation se fera sans aucune garantie de ce type, quel qu'en soit le prix à payer pour les personnels et les usagers. ●

(1) Charles Soulié, dir., *Un mythe à détruire ? Origines et destin du Centre universitaire expérimental de Vincennes*, Presses universitaires de Vincennes, 2012 ; Guy Berger, Maurice Courtois et Colette Perrigault, *Folies et raisons d'une université : Paris 8. De Vincennes à Saint-Denis*, Éd. Petra, 2015.

(2) www.lemonde.fr/societe/article/2008/05/29/un-reve-deux-facs_1051318_3224.html.

(3) Cette rédaction est issue d'un amendement déposé par le groupe LR avec l'avis favorable du gouvernement.

(4) L'étude d'impact est très précise sur ce point et propose plusieurs exemples éclairants, ainsi à propos de l'I-Site Paris-Est, il est mentionné que « l'université cible de 2020 nécessite la création d'un nouveau statut juridique "version hybride et innovante des EPST-EPSCP", ou l'adaptation du statut de grand établissement » (p. 233).

Est-ce cette université-là que nous voulons ?

→ par Anne Roger, secrétaire nationale, secrétaire de section SNESUP Lyon-I

Labellisée IDEX depuis février 2017, avec une dotation de 800 millions d'euros, l'université de Lyon, en obtenant le statut d'université-cible, ambitionne d'être compétitive sur le plan international. Qu'en est-il vraiment ?

Le projet IDEXLYON a pour objectif, défini par l'État dans le cadre de l'appel à projets IDEX, d'être l'un des 10 à 15 sites du territoire national reconnus comme un établissement d'enseignement supérieur et de recherche capable de s'inscrire au meilleur niveau de la compétition internationale. Notre labellisation IDEX prévoit ainsi l'émergence d'un établissement de rang mondial, intégrateur et pluridisciplinaire, dit "université-cible".⁽¹⁾ Ainsi s'expriment les porteurs du projet de fusion du site de Lyon Saint-Étienne, présenté comme une condition *sine qua non* de la prolongation de l'IDEX, obtenue sous condition en 2017, au-delà de 2019. « Cette université-cible est d'un type totalement novateur dans le paysage ESR national et demandera la mise en place de statuts appropriés. »⁽²⁾ Au-delà de ces objectifs, les « principes incontournables » fondateurs de l'« université-cible » pourraient prêter à rire tant ils semblent caricaturaux mais ils sont plutôt terriblement inquiétants tant est grand l'éloignement avec

notre conception du service public. La vision partagée, décrétée sans aucune consultation préalable de la communauté universitaire et dont l'université de Lyon-II a été finalement exclue, s'appuie sur « un potentiel académique avéré de ses membres » (classements internationaux, publications, qualité reconnue des formations...), sur la « capacité à choisir ses étudiants », sur un « haut niveau d'autonomie » des composantes notamment dans le cadre des ressources humaines (recrutements et carrières), sur un CA composé à 50 % d'extérieurs, sur des composantes dont les directeurs seront approuvés par le président, sur la recherche de l'excellence présentée en opposition aux missions de service public... le tout affiché explicitement sans aucun complexe. Plusieurs AG de personnels sur chacun des sites (Lyon-I, Lyon-II, Lyon-III, Saint-Étienne, INSA et ENS) ont, par des motions, dénoncé ce projet dans lequel sont annoncées la pré-

carisation des personnels enseignants et la mise à mal des missions de service public de l'Université au bénéfice des étudiant.e.s. Les inquiétudes se sont exprimées dans les CHSCT, CT, voire dans les CA des établissements. Les groupes de travail so-disant destinés à finaliser « collégialement » le projet se sont pourtant mis en place début mars, écartant une fois de plus les personnels non « sélectionnés ».

Le rouleau compresseur semble lancé et la dernière étape annoncée devra être, selon la feuille de route diffusée en janvier, « celle de la finalisation, au terme de la période prévue par la loi sur l'expérimentation, avec une Université Cible positionnée au meilleur rang international ». IDEX ou pas IDEX, telle ne semble plus être la question... ●

(1) « Horizon 2020. Évolution de la politique de site Lyon Saint-Étienne. Éléments de cadrage, février 2018 ».
(2) « Les principes incontournables de l'Université-cible, octobre 2017 ».

▼
Le rouleau
compresseur
semble lancé...
▲

IDEX/UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

La résistance à un passage en force

→ par Cécile Mary Trojani, maître de conférences, université Toulouse-II

L'université Toulouse Jean-Jaurès a voté la mise en place de son projet en décembre 2017 avec l'appui de la présidence. Ressenti comme une trahison, ce vote a débouché sur un mouvement de protestation d'une partie des étudiant.e.s et des personnels, en grève depuis le 13 décembre.

En 2013, en application de la loi du 22 juillet de la même année, l'université Toulouse-II Jean-Jaurès intégrait une Comue (Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées) aux côtés de l'université Toulouse-Capitole, l'université Paul-Sabatier, l'Institut national polytechnique et l'Institut national des sciences appliquées. Les statuts furent validés en juin 2015, mais, en avril 2016, un jury international décida de mettre fin au projet IDEX. À l'exception de Toulouse-Capitole, les établissements partenaires décidèrent de présenter un nouveau projet IDEX dans le cadre d'une « université-cible », véritable université intégrée dénommée « Université de Toulouse » (UT). L'examen du projet et son évolution dans les groupes de travail ont conduit la section SNE-

SUP-FSU à mettre en garde la communauté et les élu.e.s des listes soutenues par le SNE-SUP-FSU sur les dangers de ce projet, en particulier la perte de la personnalité juridique et morale, objet de variations et de diversions de la part du président de l'UT2J. De même, le système de gouvernance très resserré devait être amendé. Les porteurs du projet, notamment les listes « L'UT2J c'est vous ! » (président de l'UT2J) et « Ensemble autrement » (vice-président commission recherche), opposées lors des élections de 2016, n'ont eu de cesse de promettre, mais en vain, la révision de la gouvernance programmée. Considérant tout de même que des évolutions importantes étaient susceptibles d'affecter l'UT2J, le président, bravant l'opposition

d'« Ensemble autrement », a organisé les 6 et 7 décembre 2017 une consultation de l'ensemble de la communauté, laquelle s'est massivement exprimée contre le projet (78 % des votant.e.s). Alors qu'il s'était engagé à respecter le vote, le président est passé outre lors du CA du 12 décembre : appelé.e.s à se prononcer sur le dossier IDEX/UT, 17 membres du CA votent contre, 17 pour, 1 s'abstient. Le président fait alors usage de sa voix prépondérante et fait adopter le projet. Ce vote est ressenti comme une trahison. Une partie des étudiant.e.s et des personnels, notamment les personnels Biatts, sont en grève depuis le 13 décembre 2017. Ils demandent, jusqu'à présent, la démission du président et le retrait du projet. ●

Le projet PSL Université ou le déni de tous les principes universitaires fondamentaux

→ par la section SNESUP-FSU de l'université Paris-Dauphine

Créée en 2010, Paris Sciences & Lettres (PSL) est composée de 9 établissements membres et de 10 établissements associés. Entendant se positionner à l'international, cette Comue a déposé un projet d'université-cible, PSL Université, discutable autant sur le plan juridique que démocratique.

PSL est une Comue qui a bénéficié d'une prolongation de dix-huit mois de sa période probatoire en vue de la pérennisation de l'Index PIA1. Elle a déposé son projet d'université-cible, dénommé PSL Université, sur la plate-forme de l'ANR pour une présentation au jury Idex printemps 2018 : PSL Université a pour objectif d'acquiescer le statut de grand établissement qui, grâce à une modification par ordonnance du Code de l'éducation, permettra à ses membres de garder leurs statuts propres et leur personnalité morale.

Le projet a suscité d'intenses discussions dans les différents établissements, lesquelles ont conduit à une diminution du périmètre institutionnel de PSL Université avec 9 établissements membres et 10 établissements qui ont préféré le statut de membre associé. Le projet présente des aspects discutables :

1. Une adhésion sans fondement juridique. L'adhésion des établissements à l'université PSL s'est effectuée sur la base d'un « accord politique » et les statuts n'ont pas été présentés aux CA des établissements membres de PSL pour approbation, privant ainsi l'adhésion de tout fondement juridique.

2. Une soumission sans respect des règles de soumission fixées par l'ANR. Alors que l'ANR, sur son site, indique que toute soumission Idex PIA doit comporter « une version anglaise des documents delta et du projet amendé et une version en français du projet amendé^(*). [...] La version française du projet amendé et l'annexe financière serviront, le cas échéant, lors de la phase de contractualisation ». Force est de constater que seule la version anglaise du projet circule dans les établissements avec uniquement les deux premières pages en français.

La volonté du « tout anglais » a déjà porté tort à PSL qui, le 7 septembre 2017, a été enjoindre par le tribunal administratif de « procéder au retrait de la mention "Research University" de son logotype sur l'ensemble des supports sur lesquels il figure, d'ici le 15 sep-



Le centre universitaire Dauphine, installé dans d'anciens locaux parisiens de l'OTAN, dans le XVI^e arrondissement.

tembre 2018 », sous le motif : « Annulation pour méconnaissance de l'article 14 de la loi du 4 août 1994. »

3. Le fait que les établissements membres gardent leurs statuts propres et leur personnalité morale n'est qu'un écran de fumée.
 - a) Avec PSL Université est créé un nouvel étage technocratique composé d'instances de pilotage non collégiales dans lesquelles les personnels ne sont pas représentés. Les établissements membres sont ainsi réduits à de simples unités opérationnelles, leurs conseils centraux étant dépossédés de toute latitude stratégique.

- b) PSL Université sera inscrite sur la liste nationale des établissements établie par le ministère ayant vocation à délivrer les diplômes d'ingénieurs, les diplômes de grands établissements et les diplômes nationaux. Les établissements membres perdent ainsi l'accréditation relative à la délivrance de leurs diplômes au bénéfice de PSL Université.

4. Un modèle de gouvernance dirigé par un président omniprésent et tout-puissant qui met à mal la démocratie universitaire.

- a) Des instances exécutives non démocratiques : les représentants du personnel et les élus étudiants sont minoritaires et sont dans l'incapacité d'infléchir une quelconque décision.
- b) Une mutualisation des établissements et

des personnels : PSL Université pilote les services communs, ce qui l'autorise à organiser la mutualisation des services alors même qu'une partie importante du personnel des établissements pourrait être déstabilisée.

5. Un discours de l'ensemble du projet qui étrille nos missions de service public.

- a) Le projet met à mal le statut de fonctionnaire pour créer un marché dérégulé des universitaires et des chercheurs, PSL comportant plus de 90 % d'agents contractuels.
- b) Des comités de sélection sous l'arbitrage du président de PSL Université. Cette disposition est contraire au décret n° 84-431 des enseignants-chercheurs.

- c) Le projet conduit à une privatisation implicite de l'institution publique.

L'École normale supérieure (Ulm) avait obtenu la 66^e place en 2016, alors que l'université PSL annonce victorieusement sa 72^e place dans ce même classement international en 2017. Le jury Idex relèvera-t-il que l'argument du regroupement d'établissements pour un meilleur classement international se trouve ainsi démenti ? ●

(*) www.agence-nationale-recherche.fr/investissements-d-avenir/appels-a-projets/2014/initiatives-d-excellence-idex-initiatives-science-innovation-territoires-economie-i-site.

Retrouvez l'article complet : www.snesup.fr/article/le-projet-psl-universite-ou-le-deni-de-tous-les-principes-universitaires-fondamentaux

L'université Paris-Saclay entre rires et larmes

→ par le conseil syndical d'établissement de Paris-Sud

Une succession de crises qui ne fait plus rire personne... Suivez le feuilleton de l'université Paris-Saclay ou un exemple de plus d'une réforme qui nie la qualité et gâche la compétence des personnels.

Vous aviez aimé la grande mascarade d'un plateau de Saclay dont la grande solidarité fraternelle grandes écoles et grandes universités explosait en vol avec la séparation de l'École polytechnique et ses associés ? Aujourd'hui, avec la création de NewUni autour de Polytechnique et de l'université Paris-Saclay, ex-université Paris-Sud, voilà une véritable compétition organisée par le gouvernement avec la complicité des responsables des établissements entre deux pôles situés à quelques centaines de mètres.

Vous aviez noté la création d'une « école universitaire de premier cycle » avec sa personnalité juridique et morale et ses diplômés en son nom propre permettant de garder la « marque » Paris-Saclay pour les licences sélectives ? Sans les moyens supplémentaires annoncés, le projet d'université Paris-Saclay invente une structure, initialement externalisable pour y loger les étudiants non sélectionnés. Plus que d'une structure éclatée et clivante, l'université a besoin de moyens humains et techniques pour renforcer son aide à tous les bacheliers sans les obliger à se payer des cours de préparation dans des écoles privées.

Vous aviez compris une unité solidaire et constructive ? Mais le projet associe des universités qui envisagent de fusionner et des écoles qui ne changeront strictement rien à leurs statuts. Si la solidarité et l'intelligence collective avaient été de mise pendant les cinq dernières années de concertation, et si les gouvernements successifs avaient voulu un ensemble ambitieux et digne de notre pays, cela se serait fait.

Une gouvernance toujours aussi peu démocratique

Alors maintenant, après tant de mensonges entre partenaires, après tant d'annonces en novlangue d'un avenir radieux vers le grand phare des classements internationaux, la réalité est toujours la même : manque de personnels, manque de locaux, manque de moyens, filières dites en tension qui frôlent

l'explosion comme en Staps, une gouvernance toujours aussi peu démocratique décidant dans son conseil des membres sans dialoguer avec les élus et considérant le conseil d'administration comme une chambre d'enregistrement...

Si le béton est très vite sorti de terre pour Centrale-Supélec et l'ENS, ce sera plus long et en PPP pour l'université. Il faudra donc amener chaque jour plus de 20 000 personnes sur le plateau de Saclay alors que la situation des transports n'a quasiment pas changé,

excepté une ligne d'autobus. Entre le RER B qui marche de moins en moins bien faute de rénovation et les nombreux accès au plateau, la situation des transports était déjà critique avant l'ajout de deux universités concurrentes. Les places de parking seront en nombre limité dans les nouveaux bâtiments faute de crédits, et le fameux métro du Grand Paris se fera attendre de longues années et ne réglera qu'une partie des problèmes.

Et pourtant... Les personnels assurent chaque jour, malgré les contraintes, et avec conviction, pour dispenser le meilleur enseignement possible. Ils continuent à organiser et fédérer les masters, à tenter de dynamiser leurs recherches quand la quête des crédits leur en laisse un peu de temps. Au lieu de s'auto-congratuler, les responsables au gouvernement et dans les établissements devraient comprendre qu'il faut changer d'époque et ne plus mépriser l'ESR, aider les universités à former au mieux tous les bacheliers qui ne sont pas acceptés dans les filières sélectives des écoles, soutenir les laboratoires par des budgets récurrents significatifs et offrir des postes aux jeunes qui ont suivi de très longs parcours pour accéder aux meilleurs diplômes. Le temps passe et les seules réponses au milieu d'un ensemble de textes de communication plus creux les uns que les autres sont de ne rien changer dans les écoles, de baisser le nombre d'élus dans les conseils, d'introduire la sélection et de créer un projet de Paces sans redoublement qui va favoriser les étudiants les plus riches qui auront pu se payer une année de préparation privée. Mais pourquoi notre pays refuse-t-il de faire les investissements nécessaires au seul choix politique raisonnable : l'investissement pour la formation de ses jeunes ? ●

Plus que d'une structure déstructurante et clivante, l'université a besoin de moyens humains et techniques pour renforcer son aide à tous les bacheliers.

Les tout nouveaux bâtiments de Centrale-Supélec, en service depuis septembre 2017.



© CentraleSupélec/Wikimedia Commons

La cure cergyponontaine

→ par les sections locales de l'université de Cergy-Pontoise et de l'ENSEA

L'« initiative Paris Seine » a été mise en place à la suite d'un appel à projets I-Site ayant abouti à la labellisation du pôle regroupant l'université de Cergy-Pontoise, l'ESSEC Business School, l'EISTI, l'ENSEA et la Comue Paris Seine.

« Excellente, efficace, reconnue, performante, dynamique. » Qui rejetterait ces promesses mirifiques pour l'université de demain ? Abstraction faite du vocabulaire galvaudé et de la rhétorique, les projets esquissés risquent de décevoir. C'est l'expérience que nous tirons de l'initiative concoctée par des chefs d'établissements cergypontois et financée par la « manne » PIA2/Idex/I-Site. Sous son titre doublement trompeur, l'« initiative Paris Seine » augure déjà d'un niveau d'excellence

international –, en matière de tartufferie. Pour bâtir une université dont la gloire rayonne sur les classements internationaux, le plan est simple : utiliser la dotation PIA comme un fabuleux levier, s'affranchir des contraintes d'une gouvernance démocratique et collégiale, laisser libre cours à des droits universitaires dispendieux et surtout accorder les pleins pouvoirs à un directeur hors sol acquis aux intérêts d'une école privée tierce, l'ESSEC. Évidemment, quelques brouillilles restent à régler avant la création d'un grand établissement aux prémices de 2019. Pour prétendre à ce statut, on optera soit pour la relégation du premier cycle dans un établissement séparé – sans doute un peu moins excellent –, soit pour une « Université de technologie » en détournant le terme pour que les sciences humaines et économiques s'y sentent à leur aise et en exagérant pieusement les flux annuels d'étudiants. Puisqu'on a l'ambition, peu importent les moyens ! D'ailleurs, l'équilibre budgétaire lié à la nationalisation de l'EISTI, école d'ingénieurs sous statut privé, reste à trouver. Si sa consœur publique ENSEA se joint à la noce comme on l'y presse et que ses élèves s'acquittent de droits d'inscription en augmentation de 300 % pour consolider la dot, le déséquilibre sera de 3,75 millions d'euros (M€). Le jeu – la dotation I-Site de 7,4 M€ – en vaut-il la chandelle ?

par les ministères. L'opacité est à usage interne : pendant qu'on affiche un projet inoffensif et à « coconstruire », sa mise en place progresse dans l'ombre.

► **MISE EN PLACE PRÉCIPITÉE.** Les gains en termes d'efficacité, d'économie d'échelle ou de rayonnement sont très hypothétiques, alors que les risques de déstabilisation des services et de perte d'énergie dans leur harmonisation sont immenses. La précipitation, en l'absence d'étude approfondie des tenants et aboutissants, sert avant tout à placer des personnels et usagers résignés devant le fait accompli, quitte à expédier le projet. L'intendance suivra !

► **ATTEINTES AUX PRINCIPES D'AUTONOMIE ET DE DÉMOCRATIE.** On nous prescrit le modèle anglosaxon d'ESR comme panacée. Mais pour quel mal ? S'il s'agissait d'accélérer la production et la transmission de savoirs, il suffirait d'y mettre des moyens. Tout laisse penser qu'au contraire il s'agit d'alléger les finances publiques. Dès lors, la priorité va à la sédation

des mécanismes démocratiques de l'université qui jouent le rôle de garde-fou.

► **AUGMENTATION DES RESSOURCES PROPRES.** Dans ce contexte d'austérité budgétaire et de passage sournois à un paradigme marchand de la connaissance, cette promesse signifie : faire passer les étudiants à la caisse. Parfois, par pudeur, on présente

cette politique comme n'étant qu'à destination des étudiants étrangers, en occultant la vocation universelle de notre service public.

► **INGÉRENCE DU PRIVÉ DANS LE PUBLIC.** Si un acteur privé s'arroge la part du lion dans la gouvernance, on a beau parler de partenariat privilégié, il s'agit de tirer les ficelles à son profit. Comme nous l'observons déjà avec l'ESSEC, l'accaparement des ressources est rapide. Ce type de problème, symptomatique de l'absence de garde-fou, révèle l'hypocrisie du discours sur l'excellence. ●

Sous son titre doublement trompeur, l'« initiative Paris Seine » augure déjà d'un niveau d'excellence international en matière de tartufferie.

Ce bilan est le fruit d'une bataille de près d'un an pour obtenir une partie du dossier I-Site déposé en novembre 2016. Avec égard sans doute pour le lot de réunions d'information insignifiantes subies très docilement, le président de la Comue, magnanime, a mis fin à la farce peu après un avis rendu par la CADA, favorable à la communication de ce document.

Éléments alarmants

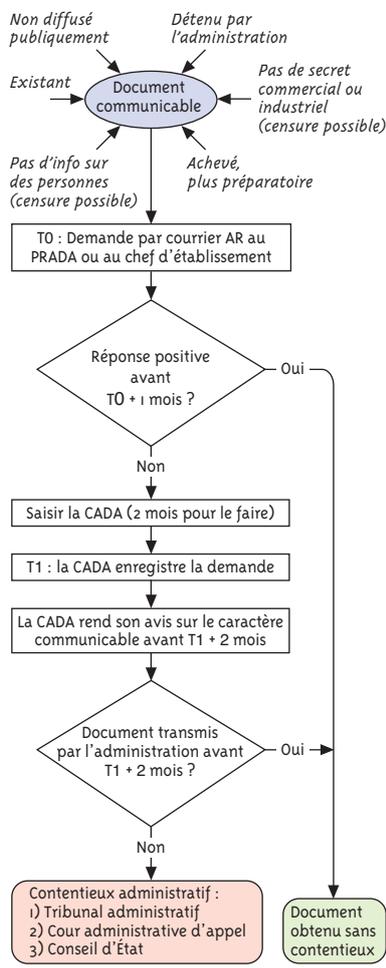
Forts de notre expérience et au risque d'énoncer des évidences, nous dressons une liste d'éléments qui doivent alarmer les collègues à propos des projets de regroupement.

► **OPACITÉ.** On nous dit : « Pour ne pas mettre en péril le projet dans la rude compétition au financement, il est nécessaire de tenir jalousement cachés ses détails. » En réalité, les projets sélectionnés font preuve de peu d'originalité, suivant fidèlement les préceptes distillés

Obtenir un document administratif au titre de la loi du 17 juillet 1978

Un document administratif est communicable s'il revêt les caractères suivants : existant et effectivement détenu par l'administration, achevé, ayant perdu un éventuel caractère préparatoire, non diffusé publiquement, et ne contenant pas d'informations sur des personnes physiques. Par exemple, un dossier Idex sélectionné par le jury international est communicable.

Voici la succession d'étapes à suivre chronologiquement, si nécessaire jusqu'à la fin, pour obtenir un document administratif.



L'Université mise en vente ou l'État, investisseur avisé

→ par Alet Valero, secrétaire national, coresponsable du secteur Recherche

Créés en 2009, les programmes d'investissements d'avenir (PIA) ont été mis en place par l'État « pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire ». Que recouvrent-ils exactement ? À l'heure du PIA3, troisième étape de ce dispositif, un bilan est nécessaire.

Nés du rapport Juppé-Rocard de 2009, les programmes d'investissements d'avenir (PIA) en sont à leur troisième étape. La première, en 2010 à hauteur de 35 milliards d'euros (Mds€), a bénéficié aux secteurs jugés stratégiques de l'économie française : industrie, numérique, transports, énergie, santé. La deuxième a renforcé ces choix à partir de 2014 pour un montant de 12 Mds€⁽¹⁾. Enfin, le PIA3, lancé en 2016, « amplifie cette ambition initiale » à hauteur de 10 Mds€. Si les PIA1 et 2 avaient pour objectifs la sélection et la « structuration » des sites, le PIA3 ne vise pas à lancer de nouvelles vagues d'Idex ou d'I-Site mais, sur la base des Idex et I-Site actés, à dégager des « universités de recherche » « par le biais de démarches incitatives plus ciblées » (PIA3, Objectif n° 3, Action 3.1).

Les écoles universitaires de recherche, dont la campagne s'est tenue en 2017, entrent dans ce cadre (Action 3.2). Elles visent ainsi à rassembler masters, doctorats, laboratoires de recherche jugés de très haut niveau sur le modèle des Graduate Schools. Elles comportent un volet international avéré, elles sont liées aux acteurs économiques et elles « définissent les modalités de recrutement de leurs étudiants dans un cadre réglementaire renouvelé ».

Dans le PIA3, les sociétés universitaires et de recherche répondent à l'objectif n° 4 qui est d'ouvrir de nouveaux modes de gestion aux universités. Avec la rigueur du calendrier programmé, l'État a donc signé⁽²⁾, le 29 décembre 2017, une convention avec la

Caisse des dépôts et consignations, portant sur une dotation de 400 millions d'euros (M€, 50 millions par an jusqu'en 2020 puis 250 M€ prévisionnels pour 2021 et suivants). Il s'agit « d'explorer de nouveaux modes d'intervention et de gestion qui ne relèvent pas d'une logique subventionnelle » donc, dans l'immédiat, de transformer de l'intérieur, au moins partiellement, les universités en entreprises. Le vocabulaire officiel l'exprime de manière atténuée, avec le ton qui convient aux liquidateurs : « renforcer l'autonomie des universités, des écoles ou de leurs regroupements en soutenant les établissements qui souhaitent expérimenter de nouveaux modes de gestion leur permettant de valoriser l'ensemble de leurs compétences et de leurs actifs » ; « favoriser la mixité des campus en associant, dans un périmètre donné, les entreprises, la formation et la recherche publique et privée ». Cette transformation s'opère grâce à un financement public : « Il est prévu à cet effet que le PIA3 intervienne en fonds propres ou quasi fonds propres selon le principe de l'investisseur avisé. » Il est remarquable en effet qu'avec ce PIA3 le mode d'intervention et de gouvernance de l'État pour financer l'investissement public perde son caractère exceptionnel et se banalise à travers le Commissariat général à l'investissement.

Ainsi « la dotation en fonds propres ou quasi fonds propres » est un apport de l'État en tant qu'« investisseur avisé » à une société ; c'est-à-dire que l'État apprécie l'opportunité financière de la même façon qu'un investisseur privé⁽³⁾.

Dans le PIA3, les prises de participation de l'État sont prévues à hauteur de 4 Mds€ sur les 10 Mds€ programmés.

L'action ainsi lancée consiste à installer au sein des universités une logique d'entreprise qui distillera les bonnes règles de la gestion privée dans l'ensemble des établissements universitaires. Comment ? À travers la valorisation du patrimoine immobilier, la formation continue et le renforcement des liens avec l'environnement socio-économique, il sera question de chercher à identifier tous les moyens possibles de produire des revenus, transformant les activités universitaires en activités mar-

chandises. Pour l'heure, un appel à manifestation d'intérêt est en cours d'élaboration avant le lancement de l'appel à projets proprement dit. Les critères d'appréciation qui dirigeront l'évaluation des dossiers déposés en vue de la création de ces sociétés sont d'ores et déjà connus. Parmi eux, il faut mettre en exergue « l'engagement à long terme des actionnaires privés dans le projet », le tout étant piloté par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (Dgesip).

L'excellence en matière de recherche, martelée comme un leitmotiv dans tous les projets d'expérimentation sans être véritablement définie sauf quantitativement, apparaît aujourd'hui comme le vecteur privilégié de transformations profondes dans la gouvernance des établissements et dans leurs liens avec le secteur privé. Dans l'esprit de leurs promoteurs, ces transformations sont conçues comme inéluctables et irréversibles. Et vous, qu'en pensez-vous ? ●

(1) La Cour des comptes estime cependant que le montant total disponible s'élève en réalité à 24 Mds€ pour le PIA1 et à 10 Mds€ pour le PIA2, soit un total de 34 Mds€.

(2) JORF n° 0305 du 31 décembre 2017, texte n° 29.

(3) Projet de loi de finances pour 2017 : « Investissements d'avenir ». Rapport général de M. Albéric de Montgolfier, 24 novembre 2016.

▼
L'excellence en matière de recherche apparaît aujourd'hui comme le vecteur privilégié de transformations profondes dans la gouvernance des établissements.
▲



En pleine mutation, la recherche subit de plein fouet la politique néolibérale en œuvre.